



Préavis ne donnant pas droit à ne plus être engagée.

Par **JessicaHar**, le **29/09/2009** à **13:04**

Bonjour,

Après avoir signé un contrat logement en location à 2 personnes, je me suis séparée de mon conjoint, et il a décidé de garder l'appartement. J'ai donc envoyé une lettre de préavis en mon nom, en précisant que la seconde personne du bail souhaitait garder l'appartement. Cela fait maintenant 5 mois, et je me suis aperçue que mon nom était toujours sur les relevés des loyers. L'agence m'a dit que c'était normal et que malgré ma lettre de préavis j'étais encore engagée dans l'appartement en cas de non paiement des loyers. Ce que je trouve abhorrant, c'est qu'il ne lui ai même pas envoyé de nouveau contrat ni même fait l'état des lieux, et que je dois encore m'occuper des loyers bien que je n'y vive plus. En sachant que la personne qui a gardé l'appartement a décidé de me contraindre en ne voulant pas signer de bail à son nom. Ce qui signifie que s'il garde l'appartement pendant 10 ans, je serai engagée pendant 10 ans à faire en sorte que le loyer soit payé.

Est-ce normal que malgré ma lettre de préavis, je dois encore être engagée financièrement pour cet appartement dans lequel je ne vis plus ?